



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
...  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOÛT 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 28 août,  
Le Conseil Municipal de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur John STEIMER,

Président : M. John STEIMER

Présents : M<sup>mes</sup> Mireille ROQUES, Angela CALMONT, Marielle CUINET, Marie CARRION, MM. Jean ARHAINX, Didier LAURENS, Daniel PIQUES, John STEIMER, Sébastien NEROCAN

Procuration : De M<sup>me</sup> Karine LEYDIER à M<sup>me</sup> Marie CARRION

Secrétaire de séance : M. Sébastien NEROCAN

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 10

**Un scrutin a eu lieu, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire** : M. Sébastien NEROCAN

**Ouverture de la séance à 20h30**

**Ordre du jour**

- Le compte-rendu du conseil municipal du 11 juillet 2018 a été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

**Visite du chantier de la réhabilitation de l'ancienne école en mairie**

Les remarques seront données à l'architecte lors de la réunion de chantier le 3 septembre 2018

**Délibération n° 21/2018 portant sur les indemnités de fonction des élus locaux**

A la demande du comptable public, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les barèmes concernant les indemnités de fonction des élus locaux ont évolué au 1<sup>er</sup> février 2017 :

- Pour le Maire Le taux minimum est de 17 % de l'indice brut 1022
- Pour les Adjointes Le taux minimum est 6,60 % de l'indice brut 1022

Un rattrapage sera effectué en septembre 2018 avec effet rétroactif.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents les indemnités de fonction des élus locaux.

**Délibération n° 22/2018 portant sur l'augmentation du tarif de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'augmentation du tarif de la restauration scolaire de 1,33 % à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le coût du repas par élève pour l'école maternelle s'élèvera à 2,78 € TTC.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'augmentation du tarif de la restauration scolaire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Délibération n° 23/2018 portant sur l'attribution d'indemnités de fonction au comptable du Trésor**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'attribution d'indemnités de fonction au comptable du Trésor pour un montant de 253,73 €.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents l'attribution d'indemnités de fonction au comptable du Trésor.

**Délibération n° 24/2018 portant sur un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orages – Chemin de La Lie**

Monsieur le Maire informe les membres présents que des travaux ont été effectués au Chemin de La Lie suite aux orages du 5 juin 2018.

La participation financière est la suivante :

- |  |            |
|--|------------|
| • Montant des travaux                                  | 4 684,00 € |
| • Subvention Conseil Départemental de la Haute-Garonne | 3 220,25 € |
| • Participation municipale                             | 731,88 €   |

Le règlement sera effectué en section investissement.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents un fonds de concours pour la prise en charge d'une partie des dépenses d'entretien de voirie liées aux dégâts d'orages – Chemin de La Lie.

**Délibération n° 25/2018 portant sur l'état de l'actif 2017 avec la sortie de biens de l'inventaire et son certificat administratif**

Les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles (Article L.1311-1 du CGCT). Ainsi, toute cession d'un bien doit être précédée d'un déclassement du domaine public et il revient au conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières affectées par la commune (Article L.2241-1 du CGCT).

Monsieur le Maire propose aux membres présents la sortie de biens de l'inventaire.

Le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents la sortie de biens de l'inventaire et son certificat administratif.

**Point sur le contrat de l'agent d'entretien**

Monsieur le Maire informe les membres présents que le contrat à durée déterminée de M. Alain PAYROU, agent d'entretien, prend fin le 31 août 2018.

L'arrêté de stagiatisation de M. Alain PAYROU prendra effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

**Arrêté n° 15-2018 portant sur le refus d'imputabilité d'un agent administratif**

Monsieur le Maire informe les membres présents de l'obligation de prendre un arrêté portant sur le refus d'imputabilité d'un agent administratif.

**Achat de matériel informatique (ordinateur portable)**

Les membres présents autorisent Monsieur le Maire à demander des devis en prévision de l'achat d'un ordinateur portable pour la mairie.

**Point sur le projet de construction d'un atelier municipal**

Monsieur le Maire informe que l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre devrait être finalisé durant la semaine 35.

**Nettoyage de la nouvelle mairie avant le déménagement**

Monsieur le Maire propose aux membres présents que le nettoyage de la nouvelle mairie soit effectué par une société de nettoyage. Le nettoyage est peut-être inclus dans le Lot Peintures. A vérifier.

**Questions diverses**

- Le site internet de la mairie est en cours. Il devrait être en service début 2019.
- Suite à la réception d'un courrier de la Chambre d'Agriculture pour une demande de classement de la commune en catastrophe naturelle, la municipalité répond favorablement.

**Clôture de séance à 22h25**

Le Maire certifie que le compte-rendu a été affiché à la Mairie le 30 août 2018 et que la convocation avait été faite le 21 août 2018.

Le secrétaire de séance